

---

# **ADDITIF AUX *RÈGLEMENTS* *ADMINISTRATIFS* - CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES**

---

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

## **Braque (allemand à poil dur)**

Taille : Moyenne à grande.

Couleur de la robe : Foie et blanc, rouan noir.

Marques de couleur : Taches, rouané, mouchetures.

Texture et longueur du poil : Poil de couverture raide, rêche et dur; pas assez long pour cacher les contours du corps.

Corps : Légèrement plus long que haut et légèrement incliné du garrot à la croupe.

Forme et attache des oreilles : Arrondies, portées près de la tête.

Caractéristiques uniques : Type de la robe et sourcils broussailleux.

Pieds : Doigts palmés et cambrés.

---